

Agent traitant : G. FORMATIN
Service : Recensement
Tél : 087/39.33.45
Fax : 087/34.15.87

DECLARATION POUR LA TAXE COMMUNALE SUR LES MOTEURS

Identité du contribuable ou dénomination du
siège social de la société :

Adresse du siège d'exploitation :

.....

.....

.....

.....

Adresse :

.....

Localité :

.....

TVA n° :

Nombre de moteurs installés (1): _____ **moteurs**

Pour chacun de ceux-ci, veuillez fournir les renseignements ci-dessous (2) :

Remarques	Date d'acquisition si postérieure au 01/01/2005	Puissances Respectives En watt (3)	Nature du fluide actionnant le moteur	Affectation particulière de CHAQUE moteur
(1) le moteur mobile utilisé de manière régulière et permanente pour relier soit un établissement, soit une annexe à une ou plusieurs annexes ou à une voie de communication, doit être déclaré (art.3,§4).
(2) tous ces éléments pourront faire l'objet d'un tableau formant annexe à la déclaration.
(3) Cette puissance est celle qui est indiquée dans les arrêtés accordant l'autorisation d'établir les moteurs ou donnant acte de cet établissement. Elle doit être exprimée en watts sur la base de 736w, par cheval-vapeur ou HP.
Le règlement de la perception est reproduit au verso de la présente.
Total

Fait àle/.../200...

Signature du déclarant :